

Paris, le 11 novembre 2019

**Mesdames et Messieurs les Président(e)s des Associations de Classes
affiliées à la FFVoile**

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale statutaire des associations de classes affiliées à la FFVoile se tiendra :

SAMEDI 7 DECEMBRE 2019 de 10h00 à 12H30
A la FFVOILE – 17 RUE HENRI BOCQUILLON – PARIS 15^{ème}
Salle du Conseil

avec l'ordre du jour suivant :

- Accueil en plénière,
- Election des représentants des associations de classes à l'Assemblée Générale de la FFVoile,
- Réunion des classes organisée par Christian Silvestre en présence du département Compétition Performance.

La note jointe vous explique les modalités de désignation des représentants des Associations de Classes à l'Assemblée Générale de la FFVoile.

Cette dernière se tiendra le samedi 28 mars 2020 à Paris. Les renseignements concernant l'organisation matérielle de cette Assemblée parviendront ultérieurement aux représentants de classes élus.

Nous vous remercions de bien vouloir compléter, en ligne, le coupon réponse ainsi que le rapport annuel et les retourner **au plus tard le 30 novembre 2019**.

Documents à consulter sur le site Internet de la FFVoile à l'adresse suivante :

http://www.ffvoile.net/ffv/web/ffvoile/AG/2019/AG_Classes.asp

Rubrique : Assemblée Générale Annuelle 2019 des Associations de Classes.

Vous pouvez renseigner les documents directement en ligne sur Internet et y joindre vos statuts, règles de jauge Le tout sera directement envoyé par mail.

Si vous ne souhaitez pas utiliser ce procédé, vous pouvez retourner votre coupon réponse et votre rapport annuel par mail à : virginie.touzeau@ffvoile.fr / par fax : 01.40.60.37.37 ou par courrier 17, rue Henri Bocquillon 75 015 PARIS.

Comptant sur votre présence,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

Nicolas HENARD
Président de la FFVoile

Sylvie HARLE
Secrétaire Générale





Note explicative pour la désignation des représentants des associations de classes affiliées à la FFVoile, à l'assemblée générale ordinaire de la FFVoile qui se tiendra le samedi 28 mars 2020 à PARIS.

L'article 9 du règlement intérieur de la FFVoile précise:

"L'ensemble des associations de classes définies à l'article 9 disposent de 10 représentants à l'Assemblée Générale de la FFVoile.

Ces représentants sont élus lors d'une réunion de l'ensemble des associations de classes organisée par la FFVoile au moins 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale de la FFVoile. **Lors de cette réunion, chaque association de classes comptant au moins 20 adhérents à jour de leur cotisation dispose d'une voix.**

La représentation des associations de classes à l'Assemblée Générale devra comprendre au minimum un représentant pour chacune des activités suivantes : dériveurs, habitables, catamarans, planches à voile et funboard, voile radiocommandée, quillards de sport, kiteboard ou pour toute nouvelle activité acceptée par le Conseil d'Administration de la FFVoile.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous adresser le **rapport annuel**, ci-après, en application des articles 59.4 et 61.I.5 du règlement intérieur faisant état de la situation et des actions entreprises par votre association (rapport ci-joint à compléter et à retourner à la FFVoile).

http://www.ffvoile.net/ffv/web/ffvoile/AG/2019/AG_Classes.asp

Coupon réponse

Assemblée Générale 2019

Associations de Classes Affiliées à la FFVoile

SAMEDI 7 DECEMBRE 2019 – de 10h00 à 12h30 – Salle du Conseil à la FFVoile

NOM :

Prénom :

Fonction au sein de la classe :

Tél. :

Adresse mail :

Site Internet de l'association :

en qualité de représentant officiel de **l'association de classe** :

_____ .
dûment mandaté par cette dernière.

Numéro de licence pour l'année 2019 : _____

Les représentants de classe qui seront élus pour l'assemblée générale statutaire de la FFVoile (qui se tiendra le samedi 28 mars 2020), devront impérativement être licenciés pour l'année 2019 ET l'année 2020.

ASSISTERA

N'ASSISTERA PAS

Fait à _____ le _____

Signature

Certifié sincère et conforme.

ASSOCIATION DE CLASSE _____

CATAMARAN
DERIVEUR
QUILLARD DE SPORT
HABITABLE
WINDSURF
VRC

Association de classe affiliée à la FFVoile depuis :

Année de construction du bateau de la classe :

Pays de construction :

1) Article 53 2) du Règlement Intérieur FFVoile

Les associations de classes doivent « déclarer annuellement à la FFVoile le nombre de membres cotisant de l'association pratiquant la voile ».

Nombre de membres cotisant à l'association (inscrire le chiffre et joindre la liste) :

IMPORTANT - JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA LISTE NOMINATIVE DE VOS MEMBRES.

DANS LE CAS CONTRAIRE, LA CLASSE NE POURRA PAS ETRE REPRESENTEE.

2) Nom des délégués ou correspondants de la classe auprès des ligues (joindre une liste).

Art.61-I-6) du règlement intérieur « ... *participer à l'animation régionale en désignant des délégués de classes auprès des ligues* ».

3) Nombre de participants

Niveau mondial (Coupe / Championnat du Monde) _____

Niveau européen (Coupe / Championnat d'Europe) _____

Niveau français (Coupe / Championnat de France) _____

Avez-vous fait acte de candidature pour un championnat du Monde, d'Europe ..., auprès de la FFVoile, pour les années à venir ?

Non Oui Précisez :

4) Avez-vous un classement national des coureurs (ou bateaux)

OUI NON

Nombre de coureurs et / ou bateaux classés : _____

5) De combien de compétitions est constitué votre programme officiel de classe

International _____ National _____ Interligues _____ Autres _____

6) Faire parvenir votre programme de compétitions officielles

7) Publication

- L'association a-t-elle un bulletin d'information OUI NON

Joindre un exemplaire OU

- Site Internet _____

8) Cotisation annuelle (montant)

Adulte _____ Jeune _____ Familiale _____
Equipage _____ Barreur _____ Associé _____ Solitaire _____
Double _____ Autre (précisez) _____

9) Avez-vous déposé une règle de jauge officielle auprès de la FFVoile avec ses mises à jour au 1/01/2019 OUI NON

(N.B. transmettre obligatoirement un exemplaire de la jauge).

(Art.61.I.5. du règlement intérieur)

« Informer la FFVoile de toute modification apportée aux statuts et/ou aux règlements.

- Aux plans, spécifications et mesures. Ces informations doivent intervenir dans les plus brefs délais ».

IMPORTANT - AFIN DE METTRE A JOUR LE DOSSIER DE VOTRE CLASSE, MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS TRANSMETTRE UNE **COPIE DES STATUTS, DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES REGLES DE CLASSE DE L'ASSOCIATION EN VIGUEUR A CE JOUR** SI CES DERNIERS ONT ETE MODIFIES LORS DE VOTRE DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE.